

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L. 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N°2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°25030 ayant pour objet la conclusion d'un contrat de cession de droit de représentation du spectacle « L'ARBRE A DANSER »,

DECIDE :

Article 1 : de confier le marché n°25030 de Services à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant T.T.C
2025/75	SYSTEME B 44800 SAINT-HERBLAIN	Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « L'ARBRE A DANSER »	4 570, 44 € Cession du Spectacle

Article 2 : de signer le marché mentionné à l'article 1 pour une représentation le samedi 20 septembre 2025 à 19 heures au Square Jean Mermoz.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 3 juillet 2020
Sannois, le 10 juillet 2025

Bernard JAMET

Maire de Sannois
Vice-président de la
Communauté d'agglomération Val Parisis



Pour le Maire,
par délégation
la Directrice Générale Adjointe des Services



Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 16 juillet 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20250710 - DC2025-75-CC

Publiée le 16 juillet 2025